

Agen, mardi 20 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOI MOLAC SUR LES LANGUES RÉGIONALES **Une avancée qui conforte l'action du Département**

Le Conseil départemental se félicite de l'adoption de la loi Molac le 8 avril dernier. Celle-ci constitue une avancée conséquente pour les langues régionales, avec le double objectif de **protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle**, dont les langues régionales constituent l'une des expressions. Le texte porte sur trois domaines : le patrimoine, l'enseignement, les services publics *via* la signalétique et les actes d'état civil. Il reconnaît, dans le code du patrimoine, l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales. Il inclut dans la définition du patrimoine ces langues et précise le concours de l'État et des collectivités locales à leur enseignement, diffusion et valorisation.

De quoi conforter l'action menée en faveur de la langue occitane par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne sous l'impulsion du conseiller départemental délégué aux langues régionales Marcel Calmette. Entre autres initiatives, la collectivité participe à l'organisation de la Quinzaine occitane et consacre une rubrique régulière dans son journal départemental 47.

L'adoption de la loi Molac est, pour les associations et les collectivités, un encouragement supplémentaire à poursuivre la valorisation de ce patrimoine culturel qui participe à **forger et transmettre un pan important de l'identité de notre territoire.**